

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_11_10_0333	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN APPLICATION DE LA DELIBERATION 20_10_15_340	C.C DU 10/11/2022
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

43 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier – DURAND Fabien - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danièle – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – WAJDA Daniel

14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

13 Conseillers communautaires absents : BOUISSET Sandrine – CICALA David - DEBES Céline - DENIS Christophe – GIRAUD Denis – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – MICHALLET Damien - NASSISI Ludovic – PERRARD Damien – ROULOT Océane – SADIN Christine - VIAL Guillaume

Secrétaire de séance : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 4. Delegation de fonctions

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020 portant délégations accordées par le Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour accomplir certains actes de gestion ;

Le Président expose :

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau Communautaire du 20 octobre 2022 en application de la délibération n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020 :

Numéro	Objet	Destinataire	Montant
22_09_20_0318	Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif au système billettique interopérable OURA et désignation d'un représentant de la CAPI à la commission d'appels d'offres du conseil régional AUVERGNE RHONE-ALPES		

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire du 20 octobre 2022 en application de la délibération n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO